

Samedi 07 Janvier 2017



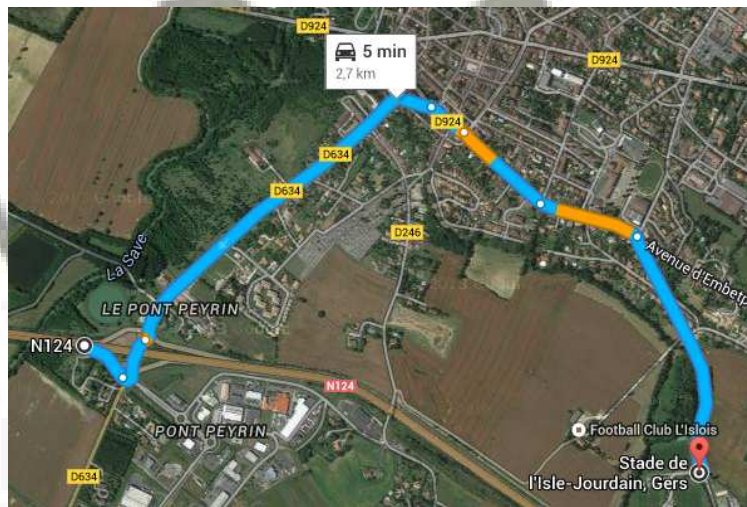
Installations Football - L'Isle Jourdain 32

1. Lieu :

Stade de Football de l'Isle-Jourdain, Chemin de Saint-Lys, 32600 L'Isle-Jourdain

Depuis Auch direction L'Isle Jourdain par la RN124 :

*Prendre la direction sud-est
Au rond-point, prendre la 4e sortie sur D634
Au rond-point, continuer tout droit pour rester sur D634
Prendre à droite sur Rue Charles Bacque/D924
Prendre légèrement à droite sur Rue Marius Campistron
Continuer sur Avenue de la Vierge
Prendre à droite sur Chemin de Saint-Lys*



2. Participation :

Ouvert à tous les athlètes licenciés FFA ou pas* nés jusqu'en 2010 inclus

* pour les non licenciés FFA, certificat médical de non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an **OBLIGATOIRE** (licences sports collectifs ou autres non acceptées)

3. Programme de l'après-midi :

- 12h45 – 15h10 : accueil des athlètes et clubs + inscriptions sur place
- 13h30 – 17h00 : courses (voir détails ci-après)**

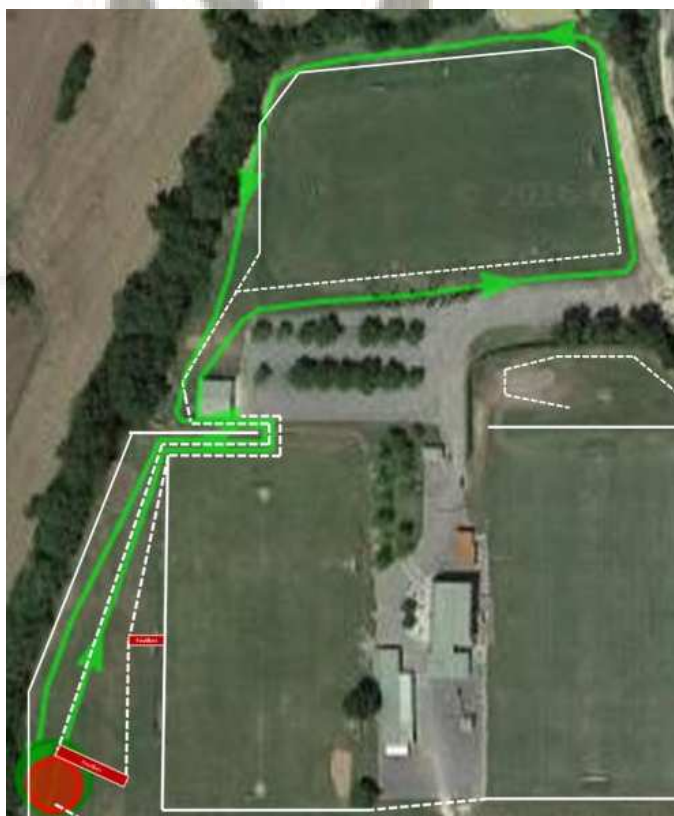
**gouters pour tous les enfants et récompenses pour tous les participants à l'issue de chaque course

4. Programme des courses :

Course	Catégorie	Sexe	Années Naissance	Départ Course	Distance Totale	Vert 810 m	Jaune 1 620 m	Rouge 2 070 m
1	Eveil Athlétique EA	F & G	2008 - 2010	13h30	KIDS'CROSS Course par équipe de 5 Boucle fermée de 150-200 m Pendant 6 minutes			
2	Poussin POF	F	2006 - 2007	14h00	860 m	x1		
3	Poussin POM	G	2006 - 2007	14h15	860 m	x1		
4	Benjamin BEF-BEM	F & G	2004 - 2005	14h30	2 120 m			x1
5	Minime MIF-MIM	F & G	2002 - 2003	14h45	2 480 m	x1	x1	
6	Cadet – Junior CAF-CAM-JUF	F & G	1998-2001	15h05	3 740 m		x1	x1
7	Adulte ESF-SEF-VEF-JUM	F & G	Avant 1999 inclus	15h40	5 000 m	x1		x2
8	Adulte ESM-SEM-VEM	G	Avant 1997 inclus	16h10	7 880 m		x1	x3

5. Parcours :

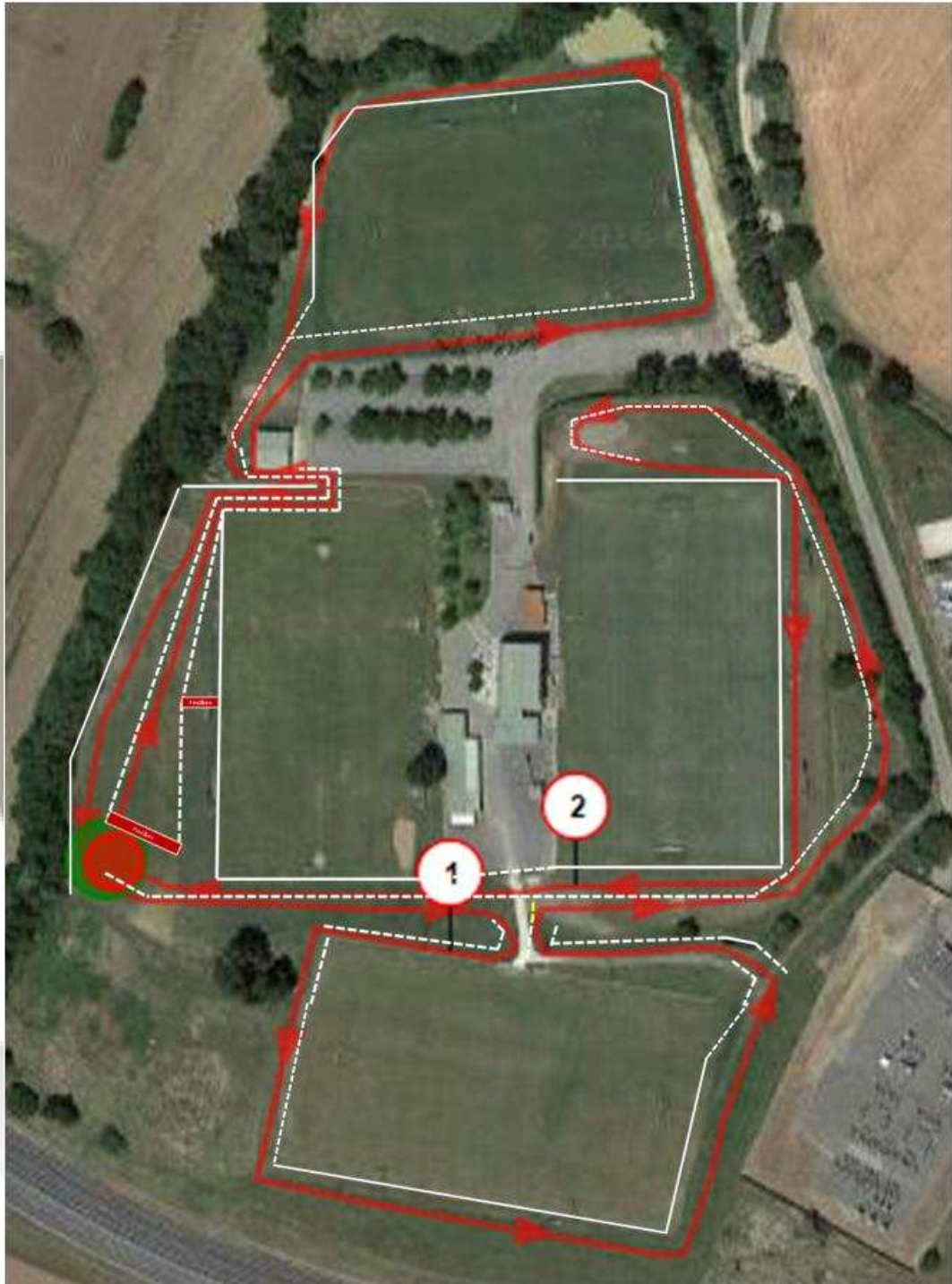
Boucle Verte - 810 mètres



Boucle Jaune – 1 620 mètres



Boucle Rouge – 2 070 mètres



Règlement Cross Départemental du Gers TRACKS Athlé- L'Isle Jourdain 32 07 Janvier 2017

Article 1

Le championnat départemental du Gers de cross-country organisé par TRACKS Athlé – L'Isle Jourdain 32 compte également pour le classement du challenge hivernal du CDA 32 2016-2017 pour les catégories EA-PO-BE-MI. Ce championnat se déroulera le Samedi 07 janvier 2017 autour des terrains du club de football de l'Isle-Jourdain (32).

Article 2

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FFA du Gers et hors Gers, aux titulaires du Pass Running, d'une licence UNSS (Union nationale du sport scolaire), USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré), FSU (Fédération Sportive Universitaire), USGEL (Union générale sportive de l'enseignement libre), sur présentation de la licence avec mention athlétisme et aux non-licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an comportant la mention « pas de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ».

Article 3

Les athlètes licenciés hors FFA et non-licenciés seront classés hors concours.

Article 4 : KIDS'CROSS

Voir Article 4 du Challenge Hivernal du CDA-32

Article 5

Chaque athlète, d'**Eveil Athlétique à Poussin**, reçoit une récompense (médaille) à l'issue de sa course.

Il n'y a pas de classement individuel chez les **Eveil Athlétiques** qui pratiqueront le Kid Cross. Seule la 1^{ère} équipe Fille et la 1^{ère} équipe Garçon seront récompensées par une coupe.

Des **Poussins aux Minimes**, les 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie seront récompensés par une coupe et les 3 premiers par une médaille

Enfin, pour les catégories **Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters 1** une coupe viendra récompenser les 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie

Article 6

L'organisateur est assuré R.C. Les participants non-licenciés devront l'être également à titre individuel.

Article 7

Toute inscription se fera après avoir pris connaissance du présent règlement.

Article 8

L'organisateur se réserve la possibilité :

- D'annuler la manifestation en cas de force majeure.
- De regrouper des courses jusqu'à 1/2 heure avant le départ de celles-ci.

En conséquence, les confirmations d'engagement seront clôturées 1h avant chaque course.

Règlement challenge départemental CDA-32

Cross-country 2016-2017

Eveil Athlétique à Minimes

Article 1

Le présent challenge a pour but de promouvoir et de récompenser la pratique du cross country chez les jeunes. Sont notamment encouragés l'assiduité, l'esprit sportif, l'endurance et le fair-play.

Article 2

Les épreuves du challenge du Gers sont au nombre de 4, organisées par les 4 clubs du Gers affiliés à la F.F.A. : Auch (ACA), L'Isle Jourdain (TRACKS Athlé), Condom (SAC) et Mirande (AFC).

Article 3

Peuvent concourir pour le challenge tous les athlètes licenciés FFA de la saison en cours, nés entre le 01/01/2001 et le 31/10/2009.

Article 4 : Kid Cross

Réservé aux enfants nés de 2008 à 2010, le kid cross se court par équipes de 5 participants maximum. **Si impossibilité d'avoir 5 participants, les conditions pour concourir:**

- Chaque club pourra présenter autant d'équipes qu'il le souhaite mais avec au maximum une seule équipe incomplète par catégorie fille ou garçon

- Des équipes pourront se former avec des athlètes issus de clubs différents.

Avant le départ, chaque équipe se placera sur sa base accompagnée par 2 juges qui compteront le nombre d'enfants dans l'équipe et vérifieront la fiche d'équipe (noms, prénom et club de chaque participant).

Au signal du départ, les enfants tourneront pendant 6 minutes sur un circuit entre 150-200 m parsemé d'obstacles bas.

A chaque tour, ils devront déposer un bouchon dans la boîte de leur base et en reprendre un nouveau.

Un signal sera donné à une minute de la fin, et à la 6ème minute, les athlètes devront s'arrêter là où ils se trouvent. Les tours entamés ne seront pas comptabilisés.

A la fin de la course, les juges de chaque équipe comptabilisent le nombre de tour effectués soit le nombre de bouchons récoltés.

Le classeur divisera ce nombre par le nombre d'enfants de chaque équipe pour obtenir le classement. En cas d'ex-æquo, l'équipe la plus nombreuse sera placée devant.

Article 5 : récompenses

Chaque athlète, d'**Eveil Athlétique à Poussin**, reçoit une récompense (médaille) à l'issue de sa course.

Il n'y a pas de classement individuel chez les **Eveil Athlétiques** qui pratiqueront le Kid Cross. Seule la 1ère équipe Fille et la 1ère équipe Garçon seront récompensées par une coupe.

Des **Poussins aux Minimes**, les 3 premiers hommes et femmes de chaque catégorie seront récompensés par une coupe et les 3 premiers par une médaille

Article 6 : classement du challenge

Les points attribués à chaque épreuve tiennent compte du nombre de participants du cross disputé, selon la règle suivante :

Nombre de points attribués = $101 - (K * Place)$ avec $K = (100 / \text{Nombre de participants})$ (par année et sexe)

Un exemple pour une course comportant 5 filles et 9 garçons :

1ère fille : 81 points (101 - 20)

2ème fille : 61 points (101 - 40)

1er garçon : 89.89 points (101 - 11.11)

2ème garçon : 78,78 points (101 - 22.22)

Article 7: dates des rencontres

19 novembre 2016 : cross de Mirande (base de loisirs)

11 Décembre 2016 : cross de Condom (stade de rugby)

07 Janvier 2017 : cross départemental de l'Isle Jourdain (stade de foot)

28 janvier 2017 : cross de Auch (parc du Conseil Général)

Article 8

Les organisateurs se réservent le droit, pour des raisons climatiques, sportives ou autres, de modifier l'horaire des courses, d'en regrouper le départ. L'attention des participants est attirée sur le fait qu'ils sont tenus de se présenter et de se renseigner aux horaires indiquant le départ de la première course.

Article 9

Le Comité Départemental d'Athlétisme du Gers est l'organisateur de ce challenge. Il s'assure de son impartialité et de ses valeurs éducatives. Il s'assure également que les recommandations en matière de distance et de pédagogie sont conformes aux préconisations de la commission régionale des jeunes.

